

En & vert Avec vous

Le magazine des entreprises du paysage et des jardins

N°32
Printemps 2022



chaque
jardin
compte

Dossier : Des jardins sans pesticides

TIRÉ À PART

Le fascicule 35
en détails

ACTUS - RETOUR SUR

Trésors de biodiversité au CCVS

Promenade dans les jardins Sothys

Créavert, histoire d'une transmission

Éco-pâturage avec les Moutons de l'Ouest

Les sols, ou l'origine du monde selon Marc-André Selosse

Crises et opportunités

Qu'elles soient climatiques, environnementales, sanitaires ou économiques, les crises n'épargnent personne depuis plus de deux ans. Certaines ouvrent des opportunités pour nos entreprises : le besoin de végétal exprimé massivement par les Français depuis le 1^{er} confinement a fortement stimulé notre secteur. Mais la situation géopolitique actuelle vient bousculer cette dynamique.

Je ne peux que me désoler de ce qui arrive si soudainement au peuple ukrainien, avec une pensée particulière pour Lesia Vasylenko, une députée ukrainienne que nous avons rencontrée seulement quelques semaines avant le début du conflit pour échanger sur nos bonnes pratiques environnementales. Et j'espère qu'une issue favorable sera bientôt trouvée.

Les conséquences prévisibles de la situation actuelle sont à l'opposé de celles de la crise sanitaire : alors que nos carnets de commande étaient remplis il y a un an, l'impact de cette guerre sur le pouvoir d'achat des Français et les pénuries de matériaux que nous subissons pourraient ralentir notre activité.

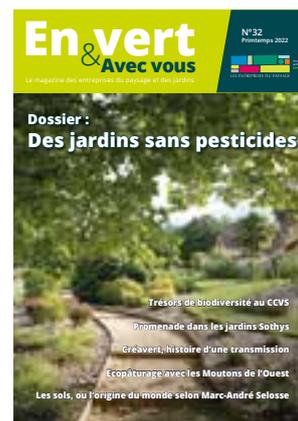
Nous avons de nombreux atouts : nous restons non-délocalisables, nous jouons un rôle incontournable dans la transition écologique, que ce soit à travers la rénovation énergétique ou la végétalisation des villes, nous sommes des professionnels du vivant et de la biodiversité.



Sachons notamment saisir l'échéance du 1^{er} juillet prochain, et la fin de l'utilisation des phytos chez les particuliers et dans les entreprises, pour nous positionner comme tels : en période de crise, la fidélisation de nos clients est un enjeu majeur. De son côté, l'Unep continuera de se mobiliser, parfois avec notre interprofession VAL'HOR, pour faire valoir nos intérêts et défendre nos entreprises auprès du prochain Gouvernement – tout comme elle le fait activement depuis deux ans.

J'en suis convaincu : nous avons les compétences et les connaissances pour répondre aux enjeux environnementaux aux côtés de nos clients. C'est ainsi que nous pourrions transformer cette crise en opportunité.

LAURENT BIZOT,
PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE
DES ENTREPRISES DU PAYSAGE



Sommaire

| | |
|--|----|
| Actus | 03 |
| Le fascicule 35 en détails..... | 23 |
| Vie de la profession | |
| Worldskills, entre deux finales..... | 27 |
| Catherine Muller, présidente de VAL'HOR | 30 |
| Taille des haies et biodiversité | 32 |
| Pour peser dans le débat | 35 |
| Commande raisonnée en aménagement paysager | 36 |
| Dossier | |
| Des jardins sans pesticides | 38 |
| Zoom sur | |
| Des trésors de biodiversité au CCVS..... | 52 |
| Innovation | |
| Des moutons pour changer d'attitude..... | 58 |
| Avis d'expert | |
| Créavert, histoire d'une transmission | 64 |
| Tendances | |
| Réinventer le jardin | 72 |
| Initiatives Jardin | |
| Les Jardins Sothys, là où les sens prennent racine | 80 |
| Grand témoin | |
| Marc-André Selosse Les sols sont l'origine du monde ! | 88 |
| Feuilles à feuilles | 97 |



En Vert & Avec vous est une publication de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, 60 ter rue Haxo, 75020 Paris. Tél. : 01 42 33 18 82 - Directeur de la publication : Laurent Bizot - Comité éditorial : V. Adeline, L. Bizot, P. Darmet, L. Dumas, F. Furtin, Ch. Gendron, Ch. Gonthier, S. Goujon, P. Goubier, G. de la Bretesche, J. Malsoute, A. Selinger, D. Veyssi
Rédactrice en chef : Bénédicte Boudassou (conception, rédaction, coordination). b.boudassou@gmail.com. Régie publicitaire : FFE, 15 rue des Sablons, 75016 Paris. Tél. : 01 53 36 20 40. Publicité : J.-S. Cornillet, js.cornillet@ffe.fr, assistante de fabrication : Aida Pereira - 01 53 36 20 39 - aida.pereira@ffe.fr. Maquette : Matthieu Rollat, matthieu.rollat@gmail.com
- Imprimé en France - Imprimeur : Imprimerie de Champagne - ISSN 2431-6423



Les engagements de service de l'Unep sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel Quali'OP. Depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.



Le fascicule 35 en détails

Trois mois après son entrée en vigueur en octobre dernier, le fascicule 35 a réuni l'ensemble des acteurs du paysage, le 14 janvier, à l'occasion d'un webinaire. Tenants et aboutissants ont été présentés pour y voir plus clair avec cet outil de modernisation des marchés publics.



Division du cahier des clauses techniques générales (CCTG) de travaux de génie civil, le nouveau fascicule 35, paru au Journal Officiel le 15 octobre 2021, modernise les procédures de marchés publics spécifiques aux aménagements paysagers et aux aires de sports et de loisirs de plein air. Référentiel commun, il institutionnalise un niveau de qualité des différentes prestations réalisées dans le secteur des travaux paysagers. Le webinaire « Nouveau fascicule 35, les grandes avancées en détails » a réuni 250 auditeurs, notamment des entrepreneurs du paysage, enseignants, architectes-paysagistes, donneurs d'ordre publics.

■ Guider, accompagner, uniformiser

Ces trois mots ont motivé le ministère de la Transition écologique, l'AITF, Hortis, la FFP et l'Unep, réunis dans le groupe de travail qui a planché pendant plus de deux ans sur la refonte du fascicule 35. Le premier objectif de la réécriture de ce référentiel a été de guider les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises dans le cadre de la procédure d'achat public et privé en détaillant chaque prestation, sa nature, ses exigences qualitatives, ses spécifications techniques, tout

en répondant au plus près aux enjeux actuels environnementaux. La réécriture du fascicule 35 a ensuite permis d'éditer un document pédagogique et intelligible, afin d'accompagner au mieux l'ensemble des acteurs du secteur du paysage. Enfin, il était question d'uniformiser. Le fascicule 35 est le référentiel commun pour la filière du paysage et donc une base pour la réalisation des travaux. Il est un véritable « guide vert » de la commande publique (et privée).

■ Valoriser le paysage

Parmi les évolutions techniques, le nouveau fascicule 35 tend vers des pratiques plus environnementales. Il anticipe toutes les étapes du projet dès la conception, et notamment l'entretien, pour des projets plus vertueux et pérennes. Il prend en compte les nouvelles réglementations et notamment la politique « zéro phyto » et son extension à l'ensemble des Jardins, Espaces verts et Infrastructures (JEVI). Il contribue également à la valorisation du paysage dans sa dimension holistique.

Par ailleurs, la prise en compte des sols par le fascicule 35 est un élément fondamental dès lors que « depuis trente ans, leur dégradation s'est malheureusement poursuivie à un rythme soutenu. Dorénavant l'analyse des sols est à fournir avant l'engagement même des travaux, des recommandations pour adapter les plantes au milieu sont exigées, tout comme les solutions pour conserver un sol perméable », expose Denis Bigot, représentant de l'AITF.

■ Guide de la commande publique

Pascal Goubier, président d'Hortis, souligne que le fascicule 35 est un « outil partagé par toute la chaîne de travail concernant la création et la gestion des espaces verts ». Il permet au maître d'ouvrage de mieux définir ses besoins, d'accompagner la description des projets, de formaliser sa commande avec un vocabulaire et un langage partagé par toutes les parties prenantes.

Ce fascicule 35 s'articule avec le CCTP, avec la sous-traitance et avec les règles de l'art de la profession. Il s'articule aussi avec les documents financiers que ce soit la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), le bordereau de prix unitaire (DPU) ou encore le détail quantitatif estimatif (DQE).

« Le nouveau fascicule 35 repense la réception et les garanties », explique Pascal Goubier, « pour éviter les contentieux dus aux multiples interprétations des modalités d'exécution, pour garantir une rémunération à un juste prix, et se rapprocher de la procédure de réception des marchés de travaux ».

Le fascicule 35 détaille la nouvelle procédure qui encadre les réceptions et les garanties. Les réceptions partielles sont prévues, les réceptions d'ouvrages inertes et de plantations pouvant être dissociées. Les périodes de garantie sont renforcées pour assurer le bon développement des végétaux.

À ce sujet, Jean Marc Sipan, vice-président de l'Unep, explique que « le parachèvement et le confortement sont regroupés en une seule période de travaux post-plantation : ce sont les travaux de finalisation. Ils correspondent à la finalisation de l'aménagement mais ne sont pas compris dans la prestation de plantation. Ils font l'objet d'une ligne spécifique dans les pièces financières du marché, et déclenchent ainsi une rémunération de l'entrepreneur du paysage, tout comme pour l'arrosage des végétaux post-plantation notamment ». Ils démarrent à compter de la réception, pour une durée fixée par les pièces particulières et financières du marché, ou à défaut pour une période de deux ans.

■ Utilisation conseillée

Ce fascicule 35, qui se veut un document rassembleur pour la commande publique, est un texte rationnel et intelligible, dont l'intérêt juridique à l'utilisation est indéniable. Olivier Striblen, représentant de la FFP, ajoute qu'il est « un guide également pour la commande privée dès lors que cet instrument reprend l'ensemble des prescriptions techniques répondant aux enjeux actuels de l'aménagement paysager » et qu'il converge vers les intérêts du vivant et du vert en ville.

La filière a ainsi démontré les 5 bonnes raisons d'utiliser le fascicule 35 : intégrer les enjeux sociétaux et environnementaux ainsi que les évolutions techniques et réglementaires, définir un langage commun à tous les acteurs, détailler toutes les prestations, assurer la transparence des coûts, poser un cadre évitant les risques juridiques.

Replay à visionner sur

www.lesentreprisesdupaysage.fr

